DEPARTEMENT DE LA SOMME ARRONDISSEMENT D'AMIENS CANTON D'AMIENS 6 COMMUNE DE SAINS-EN-AMIENOIS 56, rue de la Chaussée (80680)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Le 25 Novembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

<u>Sont présents</u>: M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mmes Michèle DEFERT, Nadège ESTEVES, Florence MULTON, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN

<u>Excusés</u>: M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir M. Pierre LEPOETRE, M. Patrick LELIEVRE

Absentes non excusées: Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 30 septembre dernier. Aucune remarque n'étant formulées, il est adopté.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décision du Maire
- 2) Travaux de l'église : demandes de subvention DETR et DEPARTEMENT
- 3) Récupérateur d'eau : demande de subvention DETR
- 4) Effacement des réseaux route de Cottenchy : demande de subvention DEPARTE-MENT
- 5) Effacement des réseaux route de Cottenchy: convention avec la FDE80
- 6) Vente maison rue de la Vierge Marie : fourchette de négociation
- 7) Recensement de la population janvier/février 2025 : indemnisation des agents recenseurs
- 8) Convention d'utilisation du hangar par le COMITE D'ANIMATION et FAMILLES RURALES
- 9) Cantine scolaire : alignement du tarif repas pour les résidents d'Estrées sur Noye
- 10) Soutien financier à la crèche les BOUT'CHOUX
- 11) Décision modificative du budget
- 12) Informations diverses

1. Décision du Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations votées en séance du 15 juin 2020 avec la possibilité de solliciter des financements pour les opérations inférieures à 20 000 Euros HT:

→ Sollicitation d'une aide auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIHFP) pour l'achat de deux fauteuils pour le secrétariat : montant de l'opération 3 328 Euros HT, montant de la subvention attendue 3 178 Euros.

2. Travaux de l'église : demandes de subvention DETR et DEPARTEMENT

Monsieur le Maire présente les différents travaux prévus à l'église :

- des travaux de toiture avec la réfection des chéneaux et zinquerie
- la modernisation de l'éclairage (nouveau câblage et led)

Le montant de l'opération est estimé à 21 566.35 Euros HTselon les devis :

- travaux de toiture (CAUX)

14 592.10

- Modernisation éclairage (CYNERGIE)

6 974.25

Monsieur LEPOETRE explique qu'un financement à 40% par le DEPARTEMENT est problable car un accord avait été obtenu pour l'installation des deux pompes à chaleur mais a du être annulé car le dossier « pompes à chaleur » a été financé à 80% par l'Etat (DSIL). Il ajoute que le dossier EGLISE peut également faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025 et décline le plan de financement suivant :

-	Total travaux HT	21 566.35
-	Taux attendu Subvention DEPARTEMENT 40%	8 626.54
-	Taux attendu Subvention DETR 20%	4 313.27
_	Part communale HT	8 626.54

Monsieur LEPOETRE conclut en précisant que les travaux sont à faire rapidement en raison des fuites.

Après en avoir débattu, Le vote est à main levée

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet de travaux à l'église, le plan de financement cidessus, autorise le Maire à solliciter une aide auprès du DEPARTEMENT et auprès de l'Etat (DETR) et à signer tous les documents se rapportant à l'opération.

3. Récupérateur d'eau : demande de subvention DETR

Monsieur LEPOETRE souligne que ce dossier avait déjà été présenté pour un financement DETR en 2024 et n'avait pas été retenu. Il s'agit donc de reformuler la demande pour 2025. En réponse à la question de Monsieur DUBAN, il précise qu'il s'agit d'une cuve enterrée de capacité de 5 000m3 avec une pompe.

Monsieur le Maire rappelle que le DEPARTEMENT a donné son accord pour un financement à hauteur de 40% et présente le plan de financement :

Montant de l'opération HT (devis CALLEC)	13 120.00
Subvention DEPARTEMENT 40%	5 248.00
Subvention DETR 30%	3 936.00
Part communale HT	3 936.00

Après en avoir débattu, Le vote est à main levée adossée.

Monsieur DERAMBURE précise que deux agents recenseurs ont été recrutés: Monsieur Philippe MOY et Madame Dominique MARINELLI. Deux demi-journées de formation sont déjà prévues en janvier.

Il ajoute ensuite que la commune touchera une dotation de l'Etat pour le financement de cette opération. Le montant exact n'est pas connu mais devrait être aux alentours de 2 191 Euros.

Il propose de diviser le montant de la dotation à percevoir à part égale pour chaque agent recenseur, les charges patronales étant supportées par la commune.

Après en avoir débattu, Après un vote à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de rémunération des deux agents recenseurs ci-dessus.

7. Convention d'utilisation du hangar par le COMITE D'ANIMATION et FA-MILLES RURALES

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée que le besoin de stockage de matériel du COMITE D'ANIMATION et FAMILLES RURALES est récurrent depuis de nombreuses années. Il propose de mettre à disposition gratuitement le hangar rue des verts cerisiers à ces deux associations. Un projet de convention d'utilisation du local a été envoyé aux élus.

Sur proposition du Maire, Après en avoir débattu, Après un vote à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité la mise à disposition à titre gratuit du hangar rue des verts cerisiers pour les associations FAMILLES RURALES et COMITE D'ANIMATION afin d'y stocker leurs matériels selon les règles établies dans la convention présentée.

8. Cantine scolaire : alignement du tarif repas pour les résidants d'Estrées sur Noye

Monsieur LEPOETRE rappelle les faits suivants :

La commune d'Estrées sur Noye a décidé en 2003 de participer aux frais de cantine de ses résidents afin de compenser les coûts de transport vers l'école. Un tarif préférentiel a alors été fixé à 3.60 Euros pour les élèves habitant ESTREES, la différence étant refacturée annuellement à cette commune. Ce tarif n'a jamais été réévalué.

La commune d'Estrées sur Noye a décidé de ne plus participer aux frais de cantine à compter du 1/01/2025. Par conséquent, les familles d'Estrées se verront appliquées la grille tarifaire en fonction du QF, identique pour les habitants de Saint-Fuscien et Sains en Amiénois.

Monsieur le Maire évoque les risques d'impayés suite à cette modification de tarif.

Après en avoir débattu, Après un vote à main levée,

L'assemblée décide de supprimer la tarification spécifique de la cantine aux résidants

L'assemblée approuve à l'unanimité le projet ci-dessus, autorise le Maire à solliciter une aide auprès de l'Etat (DETR 2025) et à signer tous les documents se rapportant à l'opération.

4. Effacement des réseaux route de Cottenchy : demande de subvention DEPAR-TEMENT

Monsieur LEPOETRE explique que l'opération d'effacement des réseaux d'une partie de la route de Cottenchy peut être faite conjointement avec des travaux d'extension électrique initiés par ENEDIS sur ce secteur ce qui fait baisser le coût de l'opération qui s'élève à 208 886 Euros HT (participation de la commune 36 782 Euros). Il ajoute qu'une aide supplémentaire peut être obtenue à discrétion auprès du DEPARTEMENT (20% environ). Il expose le plan de financement présenté par la FDE 80 :

Montant estimé HT de l'opération	208 886.00
Participation estimée de la FDE80	172 104.00
Participation estimée de la commune	36 782.00

Après en avoir débattu, Après un vote à main levée,

L'assemblée décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec la FDE80 pour la répartition des coûts des travaux d'enfouissement des réseaux d'une partie de la route de Cottenchy et à solliciter un soutien financier auprès du DEPARTEMENT.

5. Vente maison rue de la Vierge Marie : fourchette de négociation

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'une offre d'achat à 145 000 Euros nets vendeur pour la maison rue de la Vierge Marie. Il demande aux membres du conseil de décider d'une fourchette de négociation afin de répondre rapidement à d'éventuels acheteurs.

Après l'exposé du Maire, Après en avoir débattu, Après un vote à main levée, (CONTRE : N ESTEVES)

L'assemblée décide d'autoriser le Maire à négocier la vente de la maison 23 rue de la Vierge Marie avec un plancher fixé à 145 000 Euros nets vendeur.

6. Recensement de la population janvier/février 2025 : indemnisation des agents recenseurs

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DERAMBURE coordonnateur communal du recensement en 2025.

Monsieur DERAMBURE rappelle que le recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025 et concerne tous les habitants de SAINS. Il ajoute que les réponses à cette enquête pourront se faire également par INTERNET et qu'une enquête complémentaire orientée « famille » y est

9. Soutien financier à la crèche les BOUT'CHOUX

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

L'assemblée générale de la crèche les BOUT'CHOUX gérée par l'association FAMILLES RURALES qui s'est déroulée le 18/11 a présenté un projet de résultat 2024 à -63 000 Euros sur un budget de 300 000 Euros. Le résultat 2023 était déjà déficitaire à 11 000 Euros. La moitié des enfants sont de Sains. Le tarif pratiqué envers les familles est imposé par la CAF.

La répartition de la prise en charge des coûts est : 66% par le financement de la CAF et la facturation aux parents, le reste ne peut être payé que par les collectivités.

La commune de SAINS verse annuellement une subvention de 31 000 Euros. Il faudrait que les autres communes participent également en fonction du nombre d'enfants fréquentant la crèche. La recherche de financement est faite depuis de nombreuses années auprès des communes et le Maire de SAINT FUSCIEN est au courant de la situation. La petite enfance n'est pas une compétence métropolitaine.

Il y a déjà eu une suppression de poste l'année dernière.

Le taux de remplissage est plutôt bon.

Un débat s'en suit.

Monsieur LEPOETRE sollicite de l'assemblée un accord pour le versement d'un soutien exceptionnel à hauteur de 5 000 Euros. Il précise que cette somme pourrait être ponctionnée sur les crédits budgétaires consacrées à l'entretien des bâtiments publics.

Après en avoir débattu, Le vote est à main levée (3 ABSTENTIONS : F MULTON, N ESTEVES, M DEFERT)

L'assemblée décide de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 Euros dans l'attente d'un plan de redressement pour l'année 2025 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

10. Décision modificative du budget

Le Maire propose les modifications budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

65748 Contributions aux associations + 5 000 615221 Entretien bâtiments publics - 5 000 (subvention exceptionnelle crèche)

INVESTISSEMENT:

DEPENSES RECETTES

H-•		†	
21848 -958 Mairie- bureau et mobilier	4 000	1348- 958 Mairie- Subventions	3 178
2188-961 Ecole-balises anti intrusion	3 000	13462-978 Préau DSIL	48 750
21312-961 Ecole	- 450 000	1348-978 Préau CAF	20 258
21312-964 Ecole travaux d'isolation	350 000	1345-969 Voirie-amendes de police	31 332
21312-978 Construction préau	110 000	1641-961 Ecole-emprunt	- 371 285
2151-969 Voirie- enfouis. réseaux rte de Cottenchy	40 000	1641-964 Isolation école-emprunt	371 285
		1641-964 Isolation école-emprunt	- 46 518
Total dépenses d'investissement	57 000	Total des recettes d'investissement	57 000

Les dépenses :

- Achat de 2 fauteuils ergonomiques pour le secrétariat : 4 000 Euros financés à 80% par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- Ecole remplacement de 11 nouvelles balises anti intrusion : 3 000 Euros
- Bascule des crédits inscrits dans l'opération ECOLE dans une nouvelle opération "spécifique "ECOLE TRAVAUX D'ISOLATION et ce, pour un meilleur suivi des crédits (350 000 Euros) abondement de 110 000 Euros pour la construction d'un préau (budget total préau =130 000 Euros)
- Crédits pour les travaux d'enfouissement de la route de Cottenchy : 40 000 Euros

Les recettes :

- subvention fauteuils
- Inscription des accords de subvention DSIL (45%) et de la CAF (18,7%) pour le nouveau préau
- accord de subvention -amendes de polices pour travaux de sécurisation devant la mairie
- bascule de l'emprunt affecté à l'isolation école dans la nouvelle opération spécifique "isolation école"
- réduction de l'emprunt suite à l'inscription de nouvelles recettes

Après en avoir débattu, Après un vote à main levée,

L'assemblée accepte à l'unanimité la décision modificative de budget ci-dessus.

11. Informations diverses

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

- Recherche de financement auprès des communes voisines pour l'accueil des enfants ne résidant pas à SAINS pour le mercredi car la fréquentation est en hausse.
- Chantier station d'épuration : 6 mois de retard

Monsieur DUBAN fait un compte-rendu des travaux de la commission accessibilité: 3 réunions se sont déroulées, un diagnostic a été effectué. Il pointe en priorité la rue des Cauriers avec un poteau électrique au milieu du trottoir.

Fin de séance 20h55

Le Maire, Pierre LEPOETRE La secrétaire de séance Michèle DEFERT